

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

L'OUST

Département du MORBIHAN (56) / Commune de REDON (35600)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont d'Aucfer	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le pont d'Aucfer est repérable sur le Scan 25 IGN (zone non couverte par le Scan Littoral). Numérisation à partir de Google Satellite côté aval du pont.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

